

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

Date de convocation et d'affichage : 21/11/18

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Martine Réau, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Drouillat Michèle, Bouclet Thierry, Dolléans Aurore, Jean-Charles Myriam.

Excusé : Beauchamp Cédric (pouvoir à Claude Gallet).

Absents : Roussel Émilie, Texier Victor.

Madame Aurore Dolléans a été élue secrétaire.

Conseil à la bougie et à la lampe à pétrole. (Coupure d'électricité)

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2018

- Location des garages communaux : 83€/trimestre
- Concessions cimetière : 310 euros pour les cinquantenaires (renouvelables). Taxe de superposition de 50€/personne inhumée. Dépôt d'urne funéraire dans le vide sanitaire : 50€, case columbarium à 2 urnes : 200€ pour 15 ans + 52€ de la plaque à apposer.

- Abonnement bibliothèque : 4€ par année calendaire pour les plus de 16 ans, gratuit pour les moins de 16 ans.

- Location salle polyvalente :

	Commune		Hors commune	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Une journée	170 €	190 €	300 €	340 €
Un week-end	250 €	290 €	450 €	500€

- ½ journée – vin d'honneur : 100€.
- Caution : 300€
- Facturation ménage non fait : 50€
- Indemnités du percepteur : taux maximum
- Gym : 24€/trimestre.

Calendrier des fêtes

Rappel année 2018

Samеди 15 décembre	ARBRE DE NOEL	Commune
Mercredi 19 décembre	LOISIRS CREATIFS NOEL	Bibliothèque

ANNEE 2019

Dimanche 13 Janvier	GALETTE DES ROIS	Commune - Amicale
Dimanche 27 janvier	Spectacle enfant Art en scène	Commune
Samedi 16 mars	CHOUROUTE	Amicale
Mercredi 10 avril	LOISIRS CREATIFS PAQUES	Bibliothèque
Dimanche 21 avril	CHASSE AUX ŒUFS	Amicale
Dimanche 28 avril	REPAS DES ANCIENS	Commune
Mercredi 8 mai	COMMÉMORATION ARMISTICE	Commune
Samedi 11 mai	MECHOUI	Amicale
Vendredi 24 mai	FETE DES MERES	Commune
Samedi 22 juin	VOYAGE	Amicale
Samedi 13 juillet	BUFFET CAMPAGNARD	Commune
Dimanche 14 juillet	FETE NATIONALE	Commune
Dimanche 1 septembre	SORTIE VELO	Amicale
Dimanche 15 septembre	RANDONNEE PEDESTRE	Commune – Amicale
Lundi 11 novembre	ARMISTICE	Commune
Vendredi 22 novembre	SOIREE BEAUJOLAIS	Commune
Samedi 23 novembre	REPAS SAINTE BARBE	Sapeurs-Pompiers
Samedi 30 novembre	SORTIE NOEL	Amicale
Samedi 7 décembre	ASSEMBLEE GENERALE	Amicale
Samedi 14 décembre	ARBRE DE NOEL	Commune
Mercredi 18 décembre	LOISIRS CREATIFS NOEL	Bibliothèque

Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe que Chartres Métropole a modifié ses statuts dans sa séance du 15 octobre 2018, afin de prendre la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification des statuts de Chartres Métropole.

Dissolution BP Eau au 31/12/2018

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la dissolution du service de l'eau d'Allonnes au 31/12/2018, puisque cette compétence a été reprise au 1^{er} janvier 2017 par Chartres Métropole. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Enedis

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer afin d'instituer la redevance d'occupation du domaine public communal suite au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, non révisée depuis 1956. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions Diverses

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association qui prendra le relais de la fourrière départementale, pour 1€ par habitant soit environ 340€ par an. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie des Villages Vovéens avait un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, et demande une participation de 1 209.60€, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Villedieu pour la création de bordures de trottoirs rue Jean Moulin, pour un montant de 7 914 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis. Les travaux seront inscrits au BP 2019.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajouter la nouvelle rue Charles Péguy de 150 mètres, dans la linéaire de voirie communale, pour le calcul de la DGF.

Madame Michèle Drouillat demande quand aura lieu la pose des ralentisseurs dans la rue Maurice Viollette ? Monsieur le Maire répond que la traverse d'Allonnes va enfin être faite par le Conseil Départemental et les ralentisseurs seront faits pendant cette réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45 et ont signé les membres présents.